

Nombre de conseillers en exercice : **15** D-2023-01

Présents : 14

Votants : 14

Pouvoir : 0

Date de convocation : 11 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le seize janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Madame Françoise DELAGE**, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Magali AGAPIT, Elodie CHARRIÈRE, Françoise DELAGE, Françoise GAUTIER-MARANDAT, Anne-Sophie GODIER, Béatrice JEAN, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER.

MM. Philippe CHARBEIX, Cédric DOUILLARD, Jean-Noël GUEDON, Pascal MORELET, Jean-François REDON, Éric SUIRE.

ABSENT EXCUSÉ : M. Romain LEBRAUD

POUVOIR : aucun pouvoir

Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT est élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 28 Novembre 2022.

1. Délibération : Suppression et création de poste de Cuisinier suite au départ de l'agent

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la mutation de Monsieur Boris DEVANT à la commune de Mornac (16600) il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité, décide** :

- D'accepter la proposition de madame le Maire
- De modifier le tableau des emplois
- D'autoriser madame le Maire à signer tout document

2. Délibération : Marché mensuel – Droit de place

La délibération N° D-2022-07-03 doit être retirée suite au courrier en recommandé adressé par la Préfecture.

En effet, pour qu'il y ait gratuité, il faut que l'intérêt public le justifie et que l'activité exercée sur le domaine public soit dépourvue de tout caractère lucratif, ce qui n'est pas le cas pour les commerces sur un marché. Pour déterminer le montant de la redevance, le conseil municipal peut prendre en compte la surface occupée et la nature du commerce exercé. Peuvent s'ajouter les services fournis par la commune comme la fourniture de l'eau et de l'électricité (QE N° 30833, JO AN, 2 mars 2004). La redevance constitue en fait la contrepartie des avantages individuels conférés au bénéficiaire de l'autorisation d'occupation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité, décide**:

- De retirer la délibération constituant une libéralité entachée d'illégalité

- De fixer un forfait de 15 euros annuel pour toute occupation du domaine public et de réclamer 35 euros en sus pour tout branchement électrique.

3. Participation aux charges de fonctionnement d'une classe ULIS

Un enfant domicilié sur notre commune est scolarisé en classe ULIS (Unités Localisées d'Instruction Scolaire) à l'école de Montbron.

Madame Gautier-Marandat fait état du récapitulatif des charges de fonctionnement de l'école, la participation par élève est de 1 243,17 euros pour l'année 2021 (du 1.1 au 31.12.2021).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de verser cette participation de 1243,17 euros à la communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte-du-Périgord
- Autorise Madame le Maire à signer tout document

4. SYBRA – Plan de Gestion – 7 bassins versants

L'objectif du SyBRA est d'assurer une gestion efficace et raisonnée du réseau hydrographique (cours d'eau) et de disposer des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

Afin de mettre en œuvre son programme d'actions sur le domaine privé et d'engager des financements publics, la collectivité doit préalablement réaliser une Déclaration d'Intérêt Général ainsi qu'une déclaration dite « loi sur l'eau et les milieux aquatiques » afin de montrer que les travaux à engager par le SyBRA sont d'intérêt général.

Le SyBRA souhaite réaliser de nouveaux programmes pluriannuels de travaux sur 7 bassins versants (BV)

- ✓ La Boème et l'Anguienne avec une enquête publique
- ✓ La Nouère, la Touvre, l'Echelle, les Eaux claires et le Claix (5BV) avec une enquête publique.

Les enjeux de ces territoires ont été définis et chaque enjeu a ses objectifs opérationnels menant à des actions.

Par exemple, pour l'enjeu « qualité de l'eau », l'une des actions proposées est l'aménagement de zone d'abreuvement (en bord de rivière, pour les troupeaux) ce qui permet de limiter les matières en suspension (le bord de rivière ne s'effondre plus sous le poids des animaux) et donc d'améliorer la qualité de l'eau.

L'avis du conseil est sollicité en sachant qu'il en avait été débattu lors du précédent conseil municipal, cela concerne une petite partie de l'Echelle, dans le secteur de La Vergne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable

QUESTIONS DIVERSES

I. Devenir un jardin médiéval :

Interlocuteur : Eric SUIRE

La municipalité et le CAD proposent de transformer le jardin médiéval en jardin de « curé » (herbes aromatiques, fleurs, légumes...). La section « Nature et Patrimoine » pourrait s'investir et s'occuper du projet et l'entretien. La convention avec les Compagnons du Végétal ne sera pas renouvelée.

II. DIF des élus (Droit Individuel à la Formation)

Interlocutrice : Béatrice JEAN

Le DIF permet aux élus de bénéficier de formations.

Il faut pour cela créer un compte. Une notice explicative et un catalogue sera envoyé à chacun.

Pour ceux qui rencontrent des difficultés, les secrétaires se tiennent à leur disposition.

III. Demande de temps partiel d'un agent

Interlocutrice : Françoise DELAGE

Un agent administratif bénéficie de droit d'un temps partiel à 80 %, celui-ci fait valoir ce droit à partir du 24 mars 2023. L'agent demande à ne pas travailler le mercredi. Cela impacte l'organisation de la mairie jusqu'à la fin de l'année scolaire. Après échanges sur la notion de service public, le conseil accepte la fermeture complète de la mairie le mercredi après-midi, par contre, elle sera ouverte au public le jeudi après-midi.

IV. Modification du planning des services techniques

Interlocuteur : Jean-Noël GUEDON

A la demande de l'adjoint en charge des agents techniques, le planning a été modifié pour une plus grande efficacité et une meilleure cohérence des équipes de travail.

Dorénavant, aucun agent ne travailla le vendredi après-midi, le planning est ajusté en conséquence.

V. Demande de CET

Interlocutrice : Françoise DELAGE

Pour la gestion du Compte Epargne Temps, un module supplémentaire a été acquis auprès de l'ATD 16.

Le montant du devis : 454,80 € (achat) et 88,00 € (maintenance tous les ans)

VI. Horaires Allumage & Extinction de l'éclairage public

Interlocutrice : Françoise DELAGE

En avril 2022, les horaires déterminés en conseil municipal sont les suivants = extinction à 22h00 puis rallumage à 6h00.

Nouvelle proposition : Extinction à 21h30 puis rallumage à 6h30

S'en suit le débat sur les divers dysfonctionnements de l'éclairage public rencontrés depuis 3 mois. La nouvelle proposition des horaires d'éclairage a été acceptée à l'unanimité.

VII. Vente de l'ancienne perception actuellement cabinet du podologue

Interlocutrice : Françoise DELAGE

Une 1^{ère} estimation a été faite par une agence immobilière, une autre simulation sera sollicitée ainsi qu'une évaluation auprès du service des domaines.

Le conseil municipal est d'accord pour la mise en vente, à compter du mois de mars.

Les acheteurs potentiels peuvent faire une offre en mairie.

VIII. Aménagement du bourg

L'Architecte des Bâtiments de France rencontre les élus et GS Topo le jeudi 2 février à 10h00.

IX. Maison de santé

Interlocuteur : Pascal MORELET

Déménagement des kinés dans le cabinet des infirmières en fin de semaine.

Semaine prochaine : travaux de rénovation des locaux des kinés

Escalier en cours de pose et fin des travaux prévue fin février

X. Soirs bleus

Interlocutrice : Françoise GAUTIER-MARANDAT

Le catalogue a été envoyé aux élus, la réunion pour le choix des artistes a été fixée au 23 janvier à 18h30, salle des commissions.

Pour la manifestation : proposition du mercredi 12 juillet ou jeudi 13 juillet.

XI. Commissions

Budget : plutôt les lundis soirs de 18h à 20h en février

Travaux sur les bâtiments : le lundi 30 janvier à 18h

Pour information : le budget doit être voté au plus tard le **15 mars 2023**

XII. Informations diverses

Pascal Morelet démissionne de son poste de référent Tempête, et de sa qualité de membre titulaire du SDEG 16.

Il conviendra de prendre 2 délibérations au prochain conseil.

XIII. Projet Gendarmerie

Madame le Maire rencontre le colonel Crémieux au sujet de la création d'une nouvelle brigade fixe de gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance
Françoise GAUTIER-MARANDAT



Le Maire
Françoise DELAGE

